



## **Municipalité de St-Didace**

### **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, Chantale Dufort, directrice générale de la municipalité Saint-Didace certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement  
numéro 358-2-2021 est de 132;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin  
référendaire soit tenu est de 24;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- ☞ que le règlement 358-2-2021 est réputé avoir été approuvé par les  
personnes habiles à voter.

Fait et donné à Saint-Didace  
ce 4<sup>ième</sup> jour de mai  
de l'an deux mille vingt et un.

*Chantale Dufort dg*

Chantale Dufort  
Directrice générale